

## GUIDE DU CANDIDAT INDIVIDUEL

### BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

(CNED - individuels - issus des établissements hors-contrats)

- **STL** : Sciences et Technologies de Laboratoire
- **STI2D** : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
- **STD2A** : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués
- **ST2S** : Sciences et Technologies de la Santé et du Social
- **STMG** : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
- **STHR** : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- **TMD** : Techniques de la Musique et de la Danse



Classe de terminale

#### Les épreuves terminales

- **STL** : <http://eduscol.education.fr/pid26175-cid58569/serie-stl.html>
- **STI2D** : <http://eduscol.education.fr/pid26175-cid58568/serie-sti2d.html>
- **STD2A** : <http://eduscol.education.fr/cid58709/serie-std2a.html>
- **ST2S** : <http://eduscol.education.fr/cid59249/serie-st2s.html>
- **STMG** : <http://eduscol.education.fr/cid59251/serie-stmg.html>
- **STHR** : <http://eduscol.education.fr/pid26175-cid58849/serie-hotellerie.html>
- **TMD** : <http://eduscol.education.fr/cid59924/serie-tmd.html>

## 1) Questions/réponses?

### Avant l'examen

Où les épreuves se déroulent-elles?

*Dans plusieurs établissements de la zone géographique proche du domicile du candidat  
(L'EPS et les oraux de langues peuvent se dérouler dans un lycée différent du centre d'examen des épreuves écrites)*

Quand et comment la convocation est transmise au candidat ?

*Par voie postale à l'adresse renseignée à l'inscription dans le courant du mois d'avril*

### Après l'examen

Où sont affichés les résultats du baccalauréat au mois de Juillet?

*Dans le centre de délibération*

Où le candidat doit-il récupérer son relevé de notes?

*Dans le centre de délibération*

Le candidat doit-il conserver sa convocation avec son numéro de candidat?

*Oui, pour consulter ses résultats en juillet sur <http://www.ac-montpellier.fr/cid87707/resultats-aux-examens-et-concours.html>*

Où le candidat peut-il demander une copie d'examen?

*Dans le centre de délibération*

Où le candidat doit-il retirer son diplôme?

*Au rectorat de l'académie de Montpellier à partir du mois d'octobre ou sur le site <http://www.ac-montpellier.fr/cid87196/diplomes-attestations-reussite-relevés-notes.html>*

## 2) Contactez la division des examens et concours

Epreuves anticipées : [ce.decea@ac-montpellier.fr](mailto:ce.decea@ac-montpellier.fr)

Epreuves terminales du bac technologique : [ce.decbac@ac-montpellier.fr](mailto:ce.decbac@ac-montpellier.fr)

## 3) Aide en ligne pour la préparation aux examens

<http://eduscol.education.fr/prep-exam/>

# CALENDRIER ORGANISATIONNEL DES EPREUVES DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Les épreuves		Où	Quand		Document à fournir	
					Oral	
EPS	Pratiques	Le centre est défini par la division des examens et concours selon l'épreuve	En mai			
Langues vivantes	oral		courant mai			
Epreuves facultatives	oral		Entre mai et juin (avant les écrits)			
	écrit (concerne les langues vivantes)		Mars			
Epreuves anticipées	oral	Dans le centre d'interrogation ou d'écrit défini par la division des examens et concours (voir convocation) proche du domicile du candidat		Français : courant juin/juillet	<p><b>Pour toutes les épreuves</b></p> <p>Une pièce d'identité avec photo + La convocation</p>	<p>Voir le guide du candidat individuel pour les épreuves anticipées.</p>
	écrit		les dates sont fixées selon le calendrier national (publication courant janvier sur le site du rectorat)			
Epreuves terminales	oral		projet technologique courant juin, quelle que soit la série			
	écrit		les dates sont fixées selon le calendrier national courant juin			
						<p>Langues vivantes : <a href="http://eduscol.education.fr/cid60505/les-nouvelles-modalites-des-epreuves-de-langues-vivantes.html">http://eduscol.education.fr/cid60505/les-nouvelles-modalites-des-epreuves-de-langues-vivantes.html</a></p> <p>projet technologique : dépôt du dossier dans les centres épreuves courant mai</p>

ARTS: aide en ligne attention le Bulletin Officiel sur les épreuves d'arts paraîtra courant janvier, veuillez trouver ci-après le lien  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59483](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483)  
 Langues vivantes  
<http://eduscol.education.fr/cid60505/les-nouvelles-modalites-des-epreuves-de-langues-vivantes.html>